



SIGIDURS

établissement public
PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

Page n° : 2025/

Visa

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 6 octobre 2025 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 30 septembre 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-90

Objet : Marché n°2ISVMOO2 - Lot n°2 - « Valorisation/traitement des déchets végétaux issus des collectes en porte à porte, des déchèteries et des services techniques » - Avenant n°1

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (27)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK,
MM. BOCQUET, BOUCHE, GEBAUER, GENIÈS, LECUYER
(supplée M. DIDIER), MAQUIN, MURRU, PY, ZIGHA, DOMETZ,
JOURNAUX, MALLARD, PINTO DA COSTA, VERMEULEN,
ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, POTIER, SCALZOLARO,
MM. KOURDIAN (supplée TESSE), LAGIER.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA, FAUVIN, BARRUET (supplée M. MANSOUX).

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (2)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. GUEVEL (Pouvoir à M. MAQUIN),

CA PLAINE VALLEE

M. BATTAGLIA (Pouvoir à Mme HINGANT)

Etaient absents excusés : (24)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes CAUMONT, DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, DARAGON, DOMINGUEZ, MELLA,
VACONCELOS, VENNE, ETHODET NKAKE, HADDAD, LEROUX,
SERVIERES, THOREAU, YALAP.

CA PLAINE VALLEE

Mmes MOSOLO, MEGRET, TORDJMAN,
M. MAURAY, GOMES, SECNAZI.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. GAUBOUR.

Monsieur BOUCHE expose :

Bases légales :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2194-5 et R.2194-7,

Vu la délibération n°21-36 en date du 31 mai 2021 du Comité syndical attribuant le marché n°21SVM002 – Lot n°2 à la société BIOVIVA, pour la période du 10 juin 2021 au 9 juin 2026,

Contexte :

Par délibération D21-36 du 31 mai 2021, le lot n°2 du marché 21SVM002 relatif à la valorisation et au traitement des déchets végétaux issus des collectes en porte à porte, des déchèteries et des services techniques municipaux a été attribué à la société BIOVIVA, avec une date de démarrage du marché au 10 juin 2021 et jusqu'au 9 juin 2026 inclus, reconductions comprises.

Les horaires d'accueil actuels sur ce site sont :

Période d'été :

- du lundi au vendredi entre 6h00 et 19h00
- le samedi entre 7h00 et 18h00

Période d'hiver :

- Les mardi, mercredi, jeudi, vendredi entre 7h00 et 16h00
- le lundi entre 7h00 et 19h00
- le samedi entre 7h00 et 14h00

Demande du titulaire :

Compte tenu de la mise en place de quotas sur les déchèteries depuis le 1^{er} juillet 2023, le tonnage, et par conséquent le nombre de rotation de bennes, a diminué.

Aussi, la société BIOVIVA a sollicité le Sigidurs afin de fermer la plateforme le samedi puisque seules les bennes de déchèteries y sont réceptionnées ces jours-là.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage issu des déchèteries	3 229	2 865	2 756	2 520	3 216	2 687	2 481

En contrepartie, une réorientation des bennes est proposée vers la plateforme de Valdeve, ouverte le samedi matin, à Attainville. Néanmoins, cette proposition ne convient pas aux exploitants des déchèteries pour des raisons organisationnelles (distance et temps supplémentaire de vidage).

Analyse des besoins :

En période haute, du 1^{er} mars au 31 octobre, la forte fréquentation et les apports importants de déchets végétaux, notamment le week-end, ne permettent pas d'envisager la fermeture du site le samedi.

En revanche, une analyse des vidages a été menée sur la période basse, entre le 1^{er} novembre et le 28/29 février.

Elle a conduit à une période test, qui s'est déroulée du 1^{er} novembre 2024 au 31 janvier 2025, pendant laquelle le site a été fermé les samedis. Elle a permis d'évaluer précisément le besoin réel de vidage des bennes et d'examiner la possibilité d'une fermeture partielle du site uniquement pendant cette période basse.

Modification des horaires :

A l'issue de cette étude, il est proposé :

- en novembre et février : de maintenir l'ouverture du site uniquement les samedis matin
- en décembre et janvier : de fermer le site les samedis.

En contrepartie de cette organisation, la société BIOVIVA propose une réduction tarifaire de 0,25 € HT/tonne sur les tonnages de végétaux provenant des déchèteries, du porte-à-porte et des CTM apportés par le Sigidurs dans le cadre de ce lot n°2. Le prix unitaire à la tonne pour le traitement et la valorisation de ce flux en 2025 est de 42,60 € HT par tonne traitée.

Cette compensation sera appliquée à partir du premier jour du mois suivant la signature de l'avenant, soit vraisemblablement le 1^{er} novembre 2025 et jusqu'à la fin du marché.

Le tonnage estimatif sur lequel s'appliquera cette compensation s'élève à environ 4 850 tonnes jusqu'à la fin du marché, générant un gain financier d'environ 2 750 € HT.

La proposition d'avenant est présentée en annexe de ce rapport.

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au marché n°2ISVM002 - Lot n°2 « Valorisation/traitement des déchets végétaux issus des collectes en porte à porte, des déchèteries et des services techniques » ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer les termes de l'avenant n°1 marché n°2ISVM002 - Lot n°2 « Valorisation/traitement des déchets végétaux issus des collectes en porte à porte, des déchèteries et des services techniques » et tous actes d'exécution y afférents.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le Président du Sigidurs,

Le Secrétaire de séance,
Patrice GEBAUER



Acte exécutoire le 17/10/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 17/10/25)